

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Sciences de l'éducation

Programme d'études Master *Major*
90 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 21 février 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'étude

Le programme d'études *Major* Sciences de l'éducation – qui s'insère dans le **Master of Science en sciences de l'éducation** – permet à l'étudiant·e d'acquérir, d'approfondir et de mettre en œuvre les connaissances et compétences nécessaires pour intervenir dans les divers champs d'activité de l'éducation et de la formation. Fondé sur une solide formation aux pratiques et usages de la recherche, ce programme d'études a pour objectif de former des spécialistes capables d'identifier et d'appréhender les enjeux actuels de l'éducation et de la formation, dans une conception systémique qui relie processus d'enseignement-apprentissage, diversité des acteurs et actrices et opportunités et contraintes des contextes. Misant sur des apports théoriques et leur mise en pratique réflexive, notamment lors du stage de Master, le programme vise à former des professionnel·le·s de l'éducation et de la formation aptes à proposer des solutions innovantes et pertinentes.

A titre facultatif, il est possible de suivre en parallèle à ce programme un programme d'études *Minor* à 30 ECTS.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Sciences de l'éducation* (90 crédits ECTS) peut s'effectuer en français, en allemand ou de manière bilingue (français-allemand). Ce document présente le plan d'études francophone. Un plan d'études spécifique permet d'obtenir la mention « études bilingues, français/allemand ».

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission et l'immatriculation des étudiant·e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement concernant les conditions d'admission complémentaires) font foi.

Peut accéder sans autres conditions à ce programme d'études le/la titulaire d'un :

- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 60 crédits ECTS en :
 - Sciences de l'éducation
 - Pédagogie/Psychologie
 - Pédagogie spécialisée
- Master en enseignement pour le degré secondaire I

Peut être admis avec programme complémentaire de 30 crédits ECTS maximum, le/la titulaire d'un :

- Bachelor d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg avec au minimum 90 crédits ECTS en Psychologie ou en Travail social
- Bachelor en enseignement pour le degré primaire

Le/la candidat·e titulaire d'un diplôme de Bachelor dans une autre branche d'études d'une haute école reconnue par l'Université de Fribourg peut être admis·e avec un « préalable ».

Le début des études est possible au semestre d'automne et au semestre de printemps. Les inscriptions tardives sont autorisées.

2.4 Conditions d'accès aux études de Master anticipées

L'étudiant·e en Bachelor à l'Université de Fribourg, qui a validé au moins 150 crédits ECTS dans son (ses) programme(s) de Bachelor et qui pourra accéder sans conditions au programme d'études *Major* Sciences de l'éducation après l'obtention de son diplôme de Bachelor (voir 2.3), peut obtenir de manière anticipée un maximum de 30 crédits ECTS du programme de Master correspondant à des prestations qui y sont requises.

2.5 Mobilité

La mobilité peut être envisagée durant les études. Les étudiant·e·s intéressé·e·s doivent s'adresser le plus tôt possible au conseiller aux études.

2.6 Titre décerné

Le titre décerné est **Master of Science en sciences de l'éducation**.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 90 crédits ECTS répartis en cinq modules obligatoires.

3.1 Objectifs de la formation

Les attentes sociétales envers l'éducation et la formation sont importantes et les spécialistes de ce champ sont amené·e·s à intervenir dans des champs très variés. Le programme de Master *Major* en Sciences de l'éducation vise à préparer des professionnel·le·s de l'éducation et de la formation polyvalent·e·s et réflexifs/réflexives, qui disposent des connaissances et compétences nécessaires pour identifier les enjeux de leur champ d'intervention et développer leurs propres compétences spécifiques complémentaires.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021)¹, le/la diplômé·e de ce programme d'études est en mesure de :

- Intégrer des connaissances variées et interdisciplinaires afin d'appréhender la complexité des problématiques d'éducation et de formation ;
- Développer une pensée critique vis-à-vis des informations et connaissances du champ des sciences de l'éducation ;
- Développer et mettre en œuvre des interventions fondées sur une connaissance et une compréhension des acquis de la recherche en sciences de l'éducation ;
- Concevoir et réaliser une démarche de recherche pertinente afin de soutenir la résolution des problèmes rencontrés, notamment dans des situations nouvelles ou inconnues, et de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques ;
- Accompagner son activité de spécialiste par un questionnement réflexif constant, en portant une attention particulière aux enjeux éthiques liés à la responsabilité sociale de la recherche comme de l'intervention en éducation et formation ;
- Communiquer clairement le produit de leurs réflexions et travaux, à un public spécialisé comme non-spécialisé ;
- Identifier leurs propres besoins de formation et développer leurs connaissances et compétences de façon autonome et pro-active.

¹ swissuniversities (2021). Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS

3.2 Structure générale de la formation

Le programme comprend 90 crédits ECTS, répartis en cinq modules. Les modules 1 et 2 proposent des UE à choix, certaines ne sont données qu'une année sur deux. L'étudiant-e qui débute ce programme d'études au semestre de printemps ne peut s'inscrire, lors du premier semestre de ses études, qu'aux UE des modules 1 et 2. Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant-e peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées au sein de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (les UE dont le code débute par la lettre « F »), à l'exception du *Stage*, du *Séminaire d'accompagnement du stage* et du *Mémoire de Master*.

Master of Science en Sciences de l'éducation Major : « Sciences de l'éducation » - 90 ECTS	
Module 1 (12 ECTS) <i>Acteurs-actrices et contextes de l'éducation et de la formation</i>	Module 2 (12 ECTS) <i>Processus et dispositifs d'enseignement-apprentissage</i>
Module 3 (18 ECTS) <i>Approches de la recherche en éducation</i>	Module 4 (18 ECTS) <i>Développement professionnel</i>
Module 5 (30 ECTS) Mémoire de Master	

3.3 Structure des modules

Module 1 : Acteurs-actrices et contextes de l'éducation et de la formation		12 crédits ECTS
<p>Ce module vise à permettre à l'étudiant·e de comprendre les défis contemporains de l'éducation et de la formation liés à la diversité des actrices et acteurs ainsi qu'aux opportunités et contraintes des contextes (culturels, politiques, économiques, institutionnels, sociaux) dans lesquels s'ancrent l'éducation et la formation. Grâce aux enseignements du module, l'étudiant·e acquiert des connaissances variées qui lui permettent de développer une compréhension systémique de l'éducation et de la formation, qui relie le niveau micro des relations entre les acteurs et actrices avec le niveau macro des contextes dans lesquels s'ancrent l'éducation et la formation. Au travers des contenus traités dans les enseignements, l'étudiant·e est amené·e à se décentrer et à développer un questionnement éthique sur la responsabilité sociale des acteurs et actrices de l'éducation et de la formation.</p> <p>Dans l'offre du module 1, un total de 12 crédits doit être accompli avec succès. Parmi les UE proposées, l'étudiant·e a la possibilité de suivre soit une UE offerte par des départements partenaires (selon liste publiée sur le site du Département), soit parmi les UE restantes du module 2.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00034	Pratique et formation des professionnel-le-s en contexte d'interculturalité	3 crédits ECTS
F23.00021	Communication interculturelle en formation	3 crédits ECTS
F23.00023	Enjeux économiques et politiques de l'éducation et de la formation	3 crédits ECTS
F23.00127	Pedagogical knowledge, institutions, and individual ability to act	3 crédits ECTS
F23.00144	Comparative and International Education	3 crédits ECTS
F23.00137	Enjeux contemporains autour de la petite enfance	3 crédits ECTS
	UE à choisir dans la liste publiée sur le site du Département	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des quatre UE choisies doit être réussie. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. En cas d'échec à une UE, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p> <p>Pour les UE données en anglais, la prestation de l'étudiant·e pour l'évaluation de l'UE peut être réalisée en anglais, en français ou en allemand.</p>		

Module 2 : Processus et dispositifs d'enseignement-apprentissage		12 crédits ECTS
<p>Ce module vise à développer des connaissances et des compétences liées aux enjeux pédagogiques et andragogiques à diverses étapes de formation telles que la scolarité obligatoire et post-obligatoire, la formation professionnelle ou plus généralement la formation des adultes. Spécifiquement, des enjeux liés aux processus de construction des connaissances et compétences, au soutien des processus d'apprentissage, à l'inclusion scolaire, ainsi qu'aux modalités d'ingénierie de formation et de didactique sont travaillés de manière approfondie.</p> <p>Dans l'offre du module 2, un total de 12 crédits doit être accompli avec succès. Parmi les UE proposées, l'étudiant·e a la possibilité de suivre soit une UE offerte par des départements partenaires (selon liste publiée sur le site du Département), soit parmi les UE restantes du module 1.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00075	Apprendre à apprendre	3 crédits ECTS
F23.00031	Travail, emploi et compétences	3 crédits ECTS
F23.00064	Déconstruire les mythes sur l'apprentissage	3 crédits ECTS
F23.00136	Ingénierie pédagogique et de formation	3 crédits ECTS
F24.00749	École et pédagogie inclusives	3 crédits ECTS
F24.01051	Didactique générale	3 crédits ECTS
	UE à choisir dans la liste publiée sur le site du Département	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des quatre UE choisies doit être réussie. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. En cas d'échec à une UE, l'étudiant·e peut la remplacer par une autre UE proposée dans le module. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p>		

Module 3 : Approches de la recherche en éducation		18 crédits ECTS
<p>Ce module vise à développer les connaissances et compétences en matière de conception, de planification et de conduite de recherches en éducation, ainsi qu'à en comprendre les produits. Les enseignements permettent d'acquérir les compétences suivantes : porter un regard informé et critique sur la diversité des démarches de recherche ; interroger les enjeux éthiques posés par une démarche de recherche et identifier les mesures possibles pour y répondre au mieux ; savoir décider de l'approche la plus adaptée à une problématique ; maîtriser les principaux outils de collecte et d'analyse de données de nature qualitative comme quantitative.</p> <p>Dans le module 3, un total de 18 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00132	Epistémologies de la recherche en éducation	3 crédits ECTS
F23.00131	Méthodes de production de données	6 crédits ECTS
F23.00134	Méthodes d'analyse de données	6 crédits ECTS
F23.00027	Colloque de recherche en sciences de l'éducation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. Le <i>Colloque de recherche en sciences de l'éducation</i> est évalué comme « réussi » ou « échoué ». La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p>		

Module 4 : Développement professionnel		18 crédits ECTS
<p>Ce module soutient le développement professionnel de l'étudiant-e. Par le biais du stage, l'étudiant-e expérimente les opportunités et contraintes du terrain et approfondit ainsi d'une façon complémentaire aux enseignements suivis sa compréhension de la complexité des problématiques d'éducation et de formation. Le séminaire d'accompagnement du stage permet à l'étudiant-e d'échanger sur ses expériences, de développer sa réflexivité et d'élargir ses perspectives professionnelles. Le cours <i>Gestion de projets en éducation et formation</i> permet à l'étudiant-e d'acquérir la méthodologie et les principaux outils pour mener à bien des projets d'éducation et de formation.</p> <p>Dans le module 4, un total de 18 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p>		
Unités d'enseignement :		
F23.00066	Stage	12 crédits ECTS
F23.00065	Séminaire d'accompagnement du stage	3 crédits ECTS
F23.00036	Gestion de projets en éducation et formation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
<p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie. La compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'est pas possible. L'UE <i>Stage</i> est évaluée comme « réussi » ou « échoué ». L'évaluation de l'UE <i>Séminaire d'accompagnement du stage</i> s'effectue sur la base de deux rapports écrits. Les modalités du déroulement du stage sont exposées dans un guide à disposition des étudiant-e-s inscrit-e-s aux UE <i>Stage</i> et <i>Séminaire d'accompagnement du stage</i>.</p> <p>L'UE <i>Séminaire d'accompagnement du stage</i> ainsi que l'UE <i>Gestion de projets en éducation et formation</i> sont évalués par une note. La note du module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent.</p>		

Module 5 : Mémoire de Master		30 crédits ECTS
<p>Le mémoire de Master représente une charge de travail de 30 crédits ECTS. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mémoire de Master (partie écrite) ; • Sa soutenance (partie orale). 		
Modalités d'évaluation :		
<p>La forme et les exigences du mémoire de Master sont précisées dans le Règlement des études. Les consignes et informations détaillées concernant la réalisation du mémoire de Master en Sciences de l'éducation sont exposées dans les documents <i>Guide de rédaction des travaux écrits</i> et <i>Directives du mémoire de Master en Sciences de l'éducation / Pédagogie-psychologie</i> disponibles sur le site internet du Département des Sciences de l'éducation.</p> <p>Un ou deux expert-e-s (dont au moins un-e ayant droit de superviser des mémoires) évaluent avec le superviseur ou la superviseuse le mémoire de Master (partie écrite) et sa soutenance (partie orale). Cette expert-e ou ces expert-e-s est ou sont proposé-e-s par le superviseur ou la superviseuse du mémoire et la composition du jury est validée par le ou la responsable de programme d'études.</p> <p>Le <i>Colloque de recherche en sciences de l'éducation</i> propose des activités de préparation au mémoire de Master et à sa soutenance. Le mémoire de Master doit traiter d'un sujet en relation avec le programme d'études <i>Major</i>.</p>		

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant·e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme des cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement nécessaires à l'acquisition des crédits ont été validées.

4.2 Reconnaissances

Hormis le stage, le séminaire d'accompagnement du stage et le mémoire de Master, toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Les UE *Colloque de recherche en sciences de l'éducation*, *Stage* et *Séminaire d'accompagnement du stage* sont définies comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (Art. 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (Art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

4.7 Mémoire de Master

La note du module *Mémoire de Master* résulte de la moyenne des notes attribuées au mémoire de Master, partie écrite (avec pondération double) et à la soutenance. Le mémoire de Master est considéré comme réussi si la note du mémoire et la note de la soutenance sont égales ou supérieures à 4 (art. 75 du Règlement des études). En principe, un mémoire de Master déposé ne peut plus être retiré ou changé sous peine d'échec (art. 69 al. 2 du Règlement des études).

Un·e étudiant·e dont l'admission à la soutenance a été refusée est autorisé·e à remanier son mémoire de Master. Une décision motivée lui est communiquée sous forme écrite le superviseur ou la superviseuse et un délai raisonnable lui est imparti pour remanier son mémoire de Master. Une copie de la décision doit être adressée au Décanat. Un mémoire de Master peut être remanié une seule fois. Un deuxième refus d'admission à la soutenance équivaut à un échec définitif. Lorsque la note attribuée à la soutenance est insuffisante, un échec est constaté. Le superviseur ou la superviseuse adresse à l'étudiant·e une décision écrite motivée et convoque une nouvelle soutenance dans un délai de trois mois. Un mémoire de Master ne peut être présenté plus de deux fois en soutenance. En cas d'échec définitif, l'étudiant·e n'est pas autorisé·e à poursuivre ses études dans le programme d'études *Major* concerné.

4.8 Note finale

La note finale servant de base à l'attribution de la distinction correspond à la moyenne des notes non arrondies et non pondérées des modules du programme d'études *Major* ; la note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent, hormis pour le module *Mémoire de Master* (art. 77 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Master of Science en Sciences de l'éducation* de la Faculté des lettres et des sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.